UNE FORMATION REMUNEREE

Pendant toute la période de votre contrat d'apprentissage, conclu à partir du 01/05/2022, vous percevez au minimum le salaire correspondant à un pourcentage du SMIC déterminé en fonction de votre âge et de votre progression dans votre cycle de formation.

	Rémunération mensuelle en% du SMIC		
	1ère ANNEE	2ème ANNEE**	3ème ANNEE
[Moins de 18 ans]	27% 355,38 €	39% 484,44 €	55% 683,18 €
[18 à 20 ans]	43% 534,12 €	51% 633,50 €	67% 832,24 €
[21 à 25 ans]	53%* 658,34 €	61%* 757,71 €	78%* 968,88 €
[26 à 29 ans]	100%* 1242,15 €		

* ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable.

** Les étudiants de Licence et de Master 2 sont rémunérés à la hauteur de la 2ème année d'exécution du contrat.

UNE AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une aide de 500 € au financement de leur permis B.

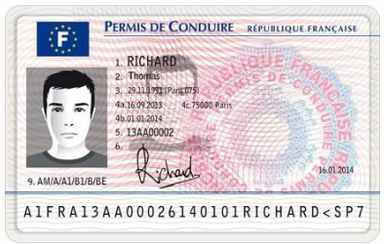

VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 30 ANS ?

Vous souhaitez suivre une formation professionnalisante du CAP au Master ?

Choisissez l'apprentissage, accédez à l'excellence !

Plus d'informations

http://mayotte.deets.gouv.fr/

www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/

www.francecompetences.fr/

www.asp-public.fr/

Tél. aide au permis de conduire : 09 69 37 20 11

PRÉFET DE MAYOTTE
Liberté
Égalité
Fraternité

Ne pas jeter sur la voie publique

L'APPRENTISSAGE

Un métier, votre futur

ACCESSIBLE,
TOUTE L'ANNEE, JUSQU'A 30 ANS !

Pourquoi choisir l'apprentissage ?

UN GRAND CHOIX DE METIERS

L'apprentissage vous ouvre l'accès à une multitude de métiers qui sont autant de passions à vivre que de projets à réaliser.

UN DIPLOME OU UN TITRE RECONNU

Les diplômes obtenus par l'apprentissage vont du CAP au diplôme d'ingénieur et au master, en passant par le BAC pro, mais aussi par les titres enregistrés au répertoire national des certifications professionnelles.

UNE DECOUVERTE DU MONDE PROFESSIONNEL

Les périodes en entreprises vous offrent la possibilité d'expérimenter les réalités concrètes du métier et de mettre en pratique ce que vous apprenez en centre de formation.

UN PASSEPORT VERS L'EMPLOI

Excellente voie d'insertion professionnelle, l'apprentissage prépare à un emploi et constitue pour les entreprises une opportunité de recruter, à la suite du contrat, un salarié immédiatement opérationnel.

Top 10 de la réforme de l'apprentissage pour les contrats conclus depuis 2019 :

1. Elargissement de l'apprentissage dès l'âge de 15 ans à jusqu'à 29 ans révolus
2. Durée de 6 mois à 3 ans (sauf dérogations particulières)
3. Possibilité de démarrer un contrat toute l'année
4. Revalorisation de la rémunération de 30 € pour les apprentis jusqu'à 21 ans
5. Création d'une nouvelle catégorie de rémunération pour les apprentis de plus de 26 ans
6. Création d'une aide au permis B de 500 € pour les apprentis majeurs
7. Obligation de publication du taux de réussite aux examens et d'insertion des CFA
8. Possibilité d'effectuer une mobilité en Europe ou à l'international avec ERASMUS
9. Accès à des "prépa-apprentissage" pour se mettre à niveau
10. Accompagnement de la 4ème à la 2nde lors des journées d'orientation avec des professionnels des différents secteurs

POUR TOUTES LES ENTREPRISES ...

Un.e salarié.e formé.e à la culture de votre entreprise

... PRIVEES ET PUBLIQUES*

* entreprises publiques non industrielles et non commerciales

- ✓ Des aides à l'embauche pour recruter en contrat d'apprentissage
- ✓ Opportunité d'ouvrir son centre de formation d'apprentis avec des formations sur-mesure
- ✓ Dépôt de contrat d'apprentissage auprès de l'opérateur de compétences AKTO
- ✓ Collecte unifiée auprès de la CSSM à partir de 2022
- ✓ Reconnaissance du statut de maître d'apprentissage

L'apprentissage c'est quoi ?

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet à l'apprenti.e de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage et en centre de formation d'apprentis (CFA) pendant une durée de six mois à trois ans.